

**COMMUNICATION SUR LE PROGRES**  
**PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES**



**DECLARATION DE SOUTIEN**

Par cette « Communication sur le Progrès », nous sommes heureux d'exprimer notre soutien envers le Pacte Mondial des Nations Unies et ses dix principes concernant les Droits de l'Homme, les Normes internationales du Travail, l'Environnement et la Lutte contre la Corruption.

Les valeurs de DRiMS s'intègrent parfaitement dans le respect et la promotion du Pacte Mondial et nous vous exprimons notre volonté de faire progresser ces principes directeurs au sein de notre société.

Ainsi, nous nous engageons à communiquer auprès de nos salariés, partenaires et de nos clients sur nos engagements et à intégrer les principes dans la stratégie de développement de notre société.

Vous trouverez ci-jointe notre communication sur le progrès pour l'année 2015.

Anny NAIM  
Gérante

**COMMUNICATION SUR LE PROGRES**  
**PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES**



## PRESENTATION DE LA SOCIETE

Fondée il y a dix ans, DRiMS est une Entreprise de Services du Numérique basée à Paris. DRiMS apporte de la valeur ajoutée à ses clients en mettant à leur disposition le savoir-faire et l'expertise informatique de ses salariés.

L'activité principale de la société est de fournir des services de prestations intellectuelles. Nos clients sont des grands comptes du secteur de la Banque, de la Finance, du Service et du Tourisme.

Les consultants interviennent au sein de projets complexes grâce à leur double compétence, technique et fonctionnelle.

Quatre pôles de compétences sont représentés :

- Développement / Maitrise d'œuvre
- Conseil / Maitrise d'ouvrage
- Décisionnel (Business Intelligence)
- Infrastructure

# COMMUNICATION SUR LE PROGRES

## PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



### DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme ;
2. A veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

#### Actions menées :

##### ❖ Droits humains et fondamentaux

L'entreprise garantit à ses collaborateurs le respect des Droits Humains Fondamentaux que sont notamment le droit au respect de la vie privée, la liberté d'association et la prévention de tout traitement dégradant ou inhumain (Voir l'annexe « Engagement managérial »).

De par son activité, DRiMS ne fait pas appel à des fournisseurs étrangers. Elle n'est donc pas exposée aux problématiques liées au non-respect des Droits de l'Homme et n'a pas eu recours à des mesures particulières pour la protection des salariés dans des zones risquées.

##### ❖ Management de proximité

Pour assurer leur bien-être, chaque collaborateur est accompagné individuellement dans son parcours et sa carrière au sein de DRiMS. Un suivi est assuré via l'organisation de rencontres régulières et d'entretiens avec le/la commercial(e) en charge du compte. La gestion des carrières est organisée, planifiée et structurée également par le biais de la réalisation d'Entretiens Individuels.

⇒ 100% des salariés ont eu un entretien individuel annuel en 2015.

- L'entreprise a également recours à des contrats de travail au 4/5 et au télétravail dans un souci de respect de la vie privée de chacun : les rythmes de travail sont ainsi adaptés aux besoins des salariés.

##### - Formation :

Des actions de formation sont mises en place de manière individualisée, les transferts de compétences au travers d'échanges entre collaborateurs lors de sessions de travail sont favorisés.

Des formations de présentation des nouvelles technologies sont également organisées.

Nous encourageons également la participation des salariés à des conférences, salons ou événements.

⇒ 70% des salariés ont reçu une formation individuelle, en groupe ou une certification.

##### ❖ Communication interne

Des événements de type « afterwork » et soirées sont organisés tout au long de l'année afin de faciliter les rencontres et échanges.

C'est aussi l'occasion de communiquer à l'ensemble des salariés sur les engagements de DRiMS et les actions menées.

#### Mesure des résultats :

Auto-évaluation interne

Audit RSE par Eco-Vadis

Aucun jugement, ordonnance, amende ou autre événement dans le domaine des Droits de l'Homme n'a été rapporté

## NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. A contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. A contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. A contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

### Actions menées :

- ❖ Diversité et égalité des chances

La gestion des Ressources Humaines est assurée dans le respect de l'égalité entre les collaborateurs. Les candidatures sont étudiées de manière égale :

- Parité Hommes/Femmes : DRiMS compte une égale proportion d'hommes et de femmes
- Diversité géographique : aucune distinction n'est faite en fonction de la nationalité
- Age : l'âge des salariés s'étale des juniors aux séniors
  - 20-35 ans : 44%
  - 35-50 ans : 42%
  - + de 50 ans : 14%
- Diversité de formation : tous les cursus sont pris en compte (universités, écoles, BTS). Tous les niveaux d'étude et types de formation sont étudiés.
  - BTS (Bac +2) : 6%
  - Licence (Bac +3) : 10%
  - Master – Diplôme ingénieur (Bac +5) : 84%

La mise en place d'un logiciel de gestion des candidatures permet de gérer de multiples paramètres et ainsi de recruter et gérer les carrières de nos consultants en toute impartialité.

- ❖ Avantages et services aux salariés

- Gestion de la santé des collaborateurs :
  - Mutuelle : 50% des cotisations du forfait isolé sont prises en charge par la société.
  - Prévoyance
- Prime de congés : adoptée pour faciliter les départs en vacances des collaborateurs, elle est versée chaque année en juin.
- Comité d'entreprise : il propose de nombreux avantages loisirs, culture et bien-être.

### Mesure des résultats :

Auto-évaluation interne

Audit RSE par Eco-Vadis

Aucun jugement, ordonnance, amende ou autre événement dans le domaine du droit du travail n'a été rapporté

**COMMUNICATION SUR LE PROGRES**  
**PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES**



**ENVIRONNEMENT**

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Actions menées :

❖ Notre politique Green IT

- La réduction de l'impact environnemental de ses systèmes d'information (SI) : changement de l'ensemble du parc informatique par du matériel moins consommateur d'énergie.
- L'utilisation de vaisselles (tasses...) et non de gobelets jetables.
- La rationalisation des impressions : sensibilisation des salariés à la réduction du volume d'impressions (noir et blanc en priorité, recto-verso, systématisation de l'aperçu avant impression...), procédés mis en place pour renvoyer les cartouches d'encre/toners dans le centre de recyclage du fournisseur (société Brother), réutilisation des papiers imprimés non-utilisés comme brouillons ou bloc-notes...

❖ La réduction des déplacements

- Les locaux du siège de DRiMS ont été choisis en plein cœur de Paris à proximité des transports en commun afin d'en faciliter l'accès, ainsi que les déplacements chez nos clients.
- Les déplacements en transports en commun des commerciaux terrains dans le cadre de leur activité sont pris en charge à 100% par l'entreprise.

❖ La minimisation de la consommation d'énergie

- Une démarche de sensibilisation des salariés relative à la consommation électrique est en place : extinction des lumières dans les salles non utilisées et des ordinateurs lors des départs quotidiens.
- L'entreprise a recours à l'usage d'ampoules économiques et au chauffage basse consommation pour réguler la température des locaux.

Mesure des résultats :

Auto-évaluation interne  
Audit RSE par Eco-Vadis

**COMMUNICATION SUR LE PROGRES**  
**PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES**



**LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Actions menées :

DRiMS s'engage sur le terrain contre la corruption sur toutes ses formes. Les collaborateurs sont sensibilisés aux valeurs de DRiMS et représentent la société auprès des partenaires :

- Règle anti-corruption communiquée à l'équipe commerciale : « Tout cadeau commercial d'une valeur de plus de 80 € est considéré comme de la corruption et est interdit au sein de l'entreprise. »
- Respect des règles de confidentialité et déontologiques
- Interdiction de pratiquer la sous-traitance masquée

Mesure des résultats :

Auto-évaluation interne

Aucun jugement, ordonnance, amende ou autre événement dans le domaine de la corruption n'a été rapporté.